

Guy SCHMAUS, président du groupe PCF,
Alain FOURNIER, président du groupe EELV-FDG

A Gilles CATOIRE,
Maire de Clichy

Clichy, le 6 septembre 2011.

Monsieur le Maire,

Permettez-nous de vous rappeler que notre premier objectif a toujours été d'obtenir que le tarif du chauffage urbain payé par les Clichois soit abaissé de façon à devenir comparable à celui des autres réseaux. Les expertises effectuées depuis douze ans ont d'ailleurs toutes révélé un prix chez nous d'au moins 40% au dessus de la moyenne nationale.

Si l'accord prévoit une réduction de 20% du prix du chauffage urbain qui doit être appliquée dès le 1er octobre, ce qui est primordial pour les usagers, il faut constater que globalement le compte n'y est pas. Notre demande de remboursement des trop perçus par la SDCC, partagée par vous-même et Monsieur le Maire-adjoint aux finances lors d'une réunion de la commission de suivi des services publics, trop-perçus que le cabinet M.P. Consultant mandaté par la ville a chiffré, est un préalable à toute nouvelle discussion avec notre interlocuteur.

Par ailleurs, les nouveaux documents que vous vouliez nous faire adopter lors du Conseil Municipal du 30 août dernier s'inscrivent dans le cadre d'un contrat établi il y a 47 ans que la Chambre Régionale des Comptes a jugé obsolète dans son rapport du 10 juillet 2010. Ce rapport nous recommande la remise à plat juridique, technique et financière du contrat que vos documents écartent pourtant délibérément.

De plus, les avenants 3 et 9 présentés font l'impasse sur les procédures obligatoires d'appel d'offre alors qu'ils font état de la construction et du financement de nouvelles installations et de la prolongation de la concession. Ce dispositif prévu dans la loi dite Grenelle 2 de l'environnement est possible pour amortir les investissements du concessionnaire si celui-ci s'engage à produire à partir d'énergie renouvelable au moins à hauteur de 50%. Cependant, la loi précise que la durée de prolongation de la concession ne peut dépasser la durée normale d'amortissement des installations mises en œuvre. Le groupe SDCC-Suez a imposé la durée nouvelle de la concession à vingt ans, ce qui est contraire à l'esprit de la loi. Il va de soi que nous envisagerons éventuellement de saisir la justice afin d'obtenir un avis officiel.

Restant à votre disposition pour apporter notre contribution au bouclage au plus vite de ce dossier important pour nos concitoyens.

Veillez agréer Monsieur le Maire l'expression de nos sentiments distingués.

Guy SCHMAUS



Alain FOURNIER



Copie à : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de Clichy,
Monsieur P.A. PEYVEL, Préfet des Hauts-de-Seine,
Monsieur P. DEVEDJIAN, Président du Conseil Général,
Monsieur J.Y. BERTUCCI, Président de la Chambre Régionale des Comptes,
Monsieur T. BERT, Délégué général de l'Union Sociale de l'Habitat.